



# MAIRIE DE LUGON et l'ÎLE DU CARNEY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trois juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de son Maire : M. Michaël CENNI.

Etaient présents : Madame BYTNAR, Monsieur LALET, Adjoint,  
Mesdames BERNARD, OULLER,  
Messieurs KLEIN, RABAUD,

Etaient excusés : Madame COMBILLET, VIELFAURE  
Monsieur VIELFAURE

Etaient absents : Messieurs BARDEAU, PHENIX, PAPILLAUD

Monsieur Maxime KLEIN est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 juin est adopté à l'unanimité et signé sur le champ.

### **I) AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **1) Modification du règlement de cantine et garderie**

Monsieur Lalet présente les modifications souhaitées lors de la commission des écoles concernant le règlement de la cantine et de la garderie pour la rentrée scolaire prochaine. Les modifications seraient les suivantes :

- Aucun remboursement de repas de cantine sur le forfait mensuel sauf sur présentation d'un certificat médical dans la semaine suivant l'absence. Passé ce délai aucun remboursement ne sera accordé
- En cas d'absence prolongée, un certificat médical sera établi pour une durée de 4 mois renouvelable et également présenté dans la semaine suivant l'absence
- Les parents dont les enfants arrivent en cours de matinée et qui mangent à la cantine, devront prévenir la Mairie si possible la veille et au plus tard avant 11h00 le jour même

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu à l'unanimité, valide toutes les modifications qui seront rajoutées au règlement de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024.

#### **2) Tarif de la garderie au 1<sup>er</sup> septembre 2023**

Monsieur Lalet rappelle que le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024 n'a pas été voté lors de la séance du vote du budget.

De ce fait, il propose que le tarif de l'année scolaire précédente, à savoir 1.27 € la demi-journée, soit augmenté à 1.30 € la demi-journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à cette augmentation.

### **II) FINANCES / PERSONNEL**

#### **1) Créations de postes**

- a) Création d'un poste d'Adjoint Administratif au 1<sup>er</sup> octobre 2023

Monsieur Lalet fait part de l'accroissement constant de travail au niveau du secrétariat de la Mairie, surtout en ce qui concerne l'accueil et les demandes d'urbanisme et propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création de ce poste au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

## b) Contrat d'accroissement saisonnier

Monsieur le Maire informe qu'en raison des congés des agents du service technique et afin d'assurer au mieux l'entretien (en cette période de forte croissance de la végétation) et la propreté des espaces publics, il propose de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité pour le mois d'août.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la création de ce contrat au 1<sup>er</sup> août 2023.

### **III) QUESTIONS DIVERSES**

#### 1) Prochain Conseil Municipal

Monsieur Lalet propose de fixer la date du prochain Conseil Municipal au 29 août 2023 à 18h30, date qui semble convenir à l'ensemble du Conseil.

#### 2) Dégradations sur la commune

Monsieur Klein fait mention de plusieurs dégradations sur la commune, notamment au niveau de la salle des fêtes, de l'abribus de Bosgramont et de la murette de soutènement de fossé sur la route départementale.

Monsieur le Maire ira constater l'étendue des dégâts, mais la question de l'arrêt de bus à un endroit très accidentogène (intersection sans possibilité de dépassement à cet endroit, vitesse croissante en sortie du village, etc.) fait débat !

#### 3) Devenir ancienne Agence Postale

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal il avait été proposé de louer le local où était situé l'ancienne Agence Postale, à un commerçant, de préférence un primeur.

En conséquence, un appel à projet va être lancé pour une durée d'1 mois ou 2 selon le nombre de projets. Le plus intéressant sera sélectionné. Le loyer demandé serait de 450€ pour une surface de 54 m<sup>2</sup>.

#### 4) Devenir annexes bibliothèque

Monsieur Lalet aborde le devenir des 2 annexes à la bibliothèque. L'annexe du bas devait être destinée à un médecin généraliste mais faute de candidatures, le projet pourrait être élargi à tous professionnels de santé à la recherche d'un local.

L'annexe du haut pourrait être vendue ou louée. Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Lalet s'opposent à la vente mais sont d'accord pour une location mais avec des travaux effectués au préalable (toiture, isolation, plomberie, etc.). Une fois les travaux terminés, ce logement pourrait servir soit comme logement d'urgence, soit comme une location à l'année pour des particuliers.

#### 5) Bilan conseil d'école

Monsieur le Maire et les membres du Conseil font le point sur les travaux au sein de l'école primaire. Divers travaux ont été demandés par Madame la Directrice conjointement avec les enseignants et seront réalisés durant les vacances scolaires.

La séance est levée à 19 heures 04